



JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

17 OCTOBRE 2012 À LIÈGE



PAS DE PITIE POUR LA PAUVRETE, PAS QUESTION D'EN ORGANISER LA GESTION !

L'ELIMINER EST LA SEULE BONNE SOLUTION AU BENEFICE DE TOUTE LA POPULATION WALLONNE !

**CELA PASSE PAR DES POLITIQUES STRUCTURELLES
FINANCEES ET ORGANISEES AU PROFIT DE TOUS,
en particulier par :**

L'EMPLOI/LE TRAVAIL/LE REVENU

ET

LE LOGEMENT



D'URGENCE, UN ACCES AU LOGEMENT POUR CHAQUE MENAGE WALLON S'IMPOSE !

- **Habiter quelque part, une condition pour se poser dans la vie ;**
- **Disposer durablement d'un logement, une condition pour pouvoir s'investir dans la vie ;**
- **Choisir un foyer adapté matériellement, culturellement, géographiquement, une condition de bien-être et de sérénité ;**
- **Investir une habitation (et l'énergie) payable, une condition pour s'éloigner du risque/sortir de l'appauvrissement matériel (financier) ;**
- **Bien vivre sa situation comme locataire ou comme propriétaire, une condition pour rencontrer les diverses manières d'assumer le rapport au logement ;**
- **Disposer du droit à l'intimité dans la sphère familiale avec le respect dû à tous les ménages, une condition pour créer les conditions de la confiance dans la relation aux services, institutions et associations**



**LA POPULATION WALLONNE PAUVRE ET APPAUVRIE EST ACTIVE, CRÉATIVE ET INVENTIVE.
ELLE DÉVELOPPE UNE INGÉNOSITÉ POUR « SUR-VIVRE, TENIR AU QUOTIDIEN ».
MAIS ELLE S'USE À INVESTIR CE POTENTIEL UNIQUEMENT POUR ASSURER LA MATÉRIALITÉ DU QUOTIDIEN.
MAUVAIS CALCUL, TRÈS MAUVAIS CALCUL POUR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LA WALLONIE !
L'ÉQUITÉ PASSE PAR UN JUSTE ACCÈS ET USAGE DES RICHESSES MATÉRIELLES, IMMATÉRIELLES ET NATURELLES !**

17 octobre 2012- Journée Mondiale de Lutte contre la Pauvreté.

D'URGENCE, UN ACCES AU LOGEMENT POUR CHAQUE MENAGE WALLON S'IMPOSE !

Le mal-logement, l'impayable-logement, la perte de logement, l'errance et le non-logement, l'exploitation par le logement s'installent tous les jours un peu plus dans la vie des personnes qui connaissant la pauvreté, l'appauvrissement, un trop faible niveau de ressources.

Le mal-logement, l'impayable-logement, la perte de logement, le coût de l'énergie projettent régulièrement des personnes dans la spirale de l'appauvrissement, dans l'obligation de demander des aides sociales ou de recourir à l'emprunt.

La qualité, les conditions d'accessibilité, les prix, le type d'énergie et les exigences des pouvoirs publics à ce sujet, ainsi que les attitudes discriminatoires posent problème dans l'accès au logement privé.

La qualité, la pénurie, le calcul des loyers liés aux évolutions des familles, l'inadéquation entre les besoins des familles et l'offre, la complexité et l'opacité des procédures posent problème dans l'accès au logement social.

La spéculation immobilière, l'exploitation de la misère par des propriétaires peu scrupuleux, la crise financière mondiale pèsent aussi très lourdement sur l'accès à un logement pour tous.

L'errance des jeunes dès un jeune âge dans les grandes villes confinant parfois au sans-abrisme, les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en autonomie de jeunes, les familles confrontées aux logements inadaptés/insalubres, la spéculation immobilière contraignant aux déménagements non-choisis, la norme de surpopulation, le statut de cohabitant, le peu de logement pour les grandes familles, le fait de vivre seul avec un faible revenu et ce d'autant plus en vieillissant, le handicap ou l'accident de la vie, sont autant de réalités qui montrent à quel point le logement - Habiter quelque part/Etre de quelque part – est un élément majeur pour la stabilité familiale/personnelle et la projection sereine dans un projet de vie.

Et lorsque les personnes, confrontées à la pénurie de logements accessibles, « auto-construisent » une solution palliant ainsi au déficit des politiques publiques en la matière, celles-ci se heurtent frontalement aux réglementations en vigueur qui limitent leur pouvoir d'initiative (logement solidaire confronté à la cohabitation et à la non-individualisation des droits, occupation de logement trop petit/en mauvais état confronté aux normes de salubrité, logement dans des campings et parcs résidentiels ou squat confronté aux réglementations en terme de logement, tourisme et aménagement du territoire). Des réglementations et certaines aides publiques a priori bien intentionnées, peuvent se révéler inadaptées par rapport à la réalité actuelle, pire deviennent des obstacles de plus pour les personnes qui cherchent à « habiter quelque part ».

Un logement dans le droit au respect de la diversité des cultures et modèles familiaux, de l'intimité familiale pour les familles qui subissent la pauvreté aussi !

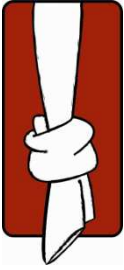
Les faibles ressources et l'état de pauvreté entravent beaucoup trop souvent le choix d'un mode de vie, de l'endroit de vie, du type de logement, le désir et la capacité de la personne/de la famille de s'approcher de ce qui lui convient, de respecter sa culture. Les faibles ressources et la pauvreté justifie trop régulièrement une intrusion dans l'univers personnel et familial pour cause de logement inadapté ou de logement différent. Ainsi les sphères de l'autonomie, de l'indépendance, du choix peuvent être injustement limitées pour les ménages confrontés à la pauvreté et en désir de modes d'habiter « différents ».

Les familles qui connaissent la pauvreté ne devraient en aucun cas être mises en insécurité par un comportement intrusif de services au nom du « mal-logement ». Une grande prudence s'impose sur tous les dispositifs qui « augmentent » le regard de professionnels (assistants sociaux, policiers de quartier, etc) dans le milieu familial pour éviter la mauvaise interprétation des conditions de vie, que des mesures non-adaptées soient prises concernant les enfants compte tenu des conditions de logement, que les solutions de débrouille que trouvent les personnes/les parents pour arriver à vivre le moins mal possible soient mal comprises et interprétées comme négatives, frauduleuses, et/ou disqualifient les parents. Même si cela arrive heureusement de moins en moins et que la relation avec des professionnels peut être constructive, des situations malheureuses allant jusqu'aux placements d'enfants « pour cause de pauvreté matérielles » existent, donc sont connues et font peur. De plus, l'injuste statut de cohabitant (la non-individualisation des droits) cause d'appauvrissement en soi, constitue également un obstacle majeur à la résolution du mal-logement et contraint des personnes à se mettre dans une situation de « fraude de survie » compréhensible.

En conséquence, des personnes/des familles qui pourraient être soutenues pour améliorer leur condition de mal-logement, apeurées par le risque de déstabilisation de « l'équilibre de survie » très souvent intelligemment construit à partir des ressources dont elles disposent, n'activent pas certaines aides pour garantir leur intimité et sécurité parentale/familiale. Elles évitent les services et les aides pour éviter l'injustice d'un contrôle accru et intrusif dans leur vie pour cause de mal-logement.

Le logement : une priorité absolue pour s'investir dans la vie familiale, collective et professionnelle. Le logement : une condition de base pour sortir de la pauvreté, pour s'éloigner de l'appauvrissement.

Malgré la création/rénovation de logement, des démarches d'accompagnement, d'aides diverses, d'adaptations législatives, la situation stagne pour les personnes qui connaissent la pauvreté et l'appauvrissement. **TOUT EST TROP LENT.** Des personnes âgées, des adultes, des familles et des enfants, des jeunes en font les frais tous les jours.



Revendication 1.

Pour un accès positif et payable au logement privé !

Compte tenu du faible pourcentage de logements sociaux (7% en Belgique), des familles et personnes qui disposent de faibles revenus doivent obligatoirement aller vers le logement privé. Comment travailler aux conditions de la réussite pour toutes les parties de ce recours à la location dans la privé pour des ménages dont les ressources sont limitées ?

Pour que la location dans le cadre du logement privé soit rendue possible pour des ménages qui vivent dans la pauvreté, ou pour qu'ils ne s'appauvrissent pas du fait d'être locataires dans le privé, pour que la relation propriétaire/locataire soit constructive et que chaque partie soit respectée, pour que le logement privé se développe dans l'intérêt public tout en reconnaissant l'investissement des propriétaires, plusieurs éléments prioritaires doivent être mis au travail :

1. Des propositions qui concernent les propriétaires :

- Si il y a des propriétaires corrects, force est de constater que d'autres ne connaissent pas la loi, ou l'interprète ou ne la respecte pas. Quel dispositif mettre en place pour que les propriétaires doivent faire la preuve de leur connaissance des réglementations ? La face positive pourrait être l'instauration d'un « examen de type permis de conduire », la face contraignante étant l'application des dispositifs de contrôle et de sanctions tels que prévus par la loi (notamment demander aux communes via notamment les agents de quartier de faire appliquer la réglementation sur l'affichage) ;
- Les refus de location pour raisons discriminatoires sont fréquentes (étrangers, méfiance liée à l'aide sociale-garantie locative du Cpas, personnes sous administrations de biens, délit de « sale gueule », etc). Il faut combattre cela par l'information vers les propriétaires, mais aussi via la sanction si nécessaire.

2. Des propositions qui concernent la relation gagnante propriétaire-locataire :

- Instaurer la possibilité de faire l'usage d'une charte entre propriétaire et locataire (davantage que le contrat de location) centrée sur le bien-être dans leur relation, sur l'éventuelle implication de locataires dans l'amélioration et la gestion de biens et d'espaces communs, prévoyant l'ouverture des syndicats aux locataires, envisageant la participation du propriétaire et du locataire dans le « vivre ensemble » ;
- Développer un accompagnement consenti et non-intrusif, construit avec et dans le rythme du locataire, pour des personnes qui sont en difficulté pour assumer des contraintes liées à la gestion d'un logement et aux charges qui en découlent (ex : le bail glissant) ;
- Pour rencontrer les 2 objectifs précités, dégager des moyens pour financer des acteurs de la médiation propriétaire-locataire dans le cadre des opérateurs associatifs du logement ;
- Pour créer les conditions de la confiance, dégager les moyens pour amplifier un travail de mise en confiance propriétaire/locataire ne faisant pas peser toute la prise de risque sur le propriétaire : consolidation et développement des Agences immobilières sociales conditionnées à du résultat avec les ménages en pauvreté, des Associations de promotion du logement, d'initiatives pro-actives qui reposent sur un partenariat acteurs publics/propriétaires privés/secteurs associatifs.

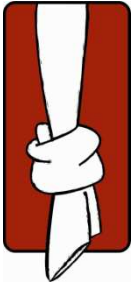
3. Des propositions qui concernent les prix et la propriété dans l'intérêt commun :

- Construire un système qui puisse plafonner les prix des loyers et en assurer le contrôle ;
- Agir sur la fiscalité ;
- Soutenir des démarches telles que les Community Land trust.

4. Des propositions qui visent à mobiliser le logement privé vide :

- Faire appliquer les réglementations en vigueur pour la réquisition lorsque cela se justifie
- Exiger un inventaire exhaustif des logements vides par les communes, une analyse des obstacles qui prévalent au fait qu'ils soient vides, et élaborer un plan de travail avec les propriétaires pour voir à quelles conditions ils pourraient être rendus à la location, avec le soutien de quelles aides financières, et dans le cadre éventuel de quel partenariat de gestion associatif/public/privé (AIS et autres formules) pour garantir que des ménages en pauvreté y accèdent (soit enrayer les phénomènes spéculatifs liés à des améliorations).

Le RWLP demande que la Wallonie fasse de ce chantier un choix prioritaire dès maintenant en associant les acteurs de terrain impliqués dans la lutte contre la pauvreté au côté des autres acteurs considérés légitimes sur la question.



Revendication 2.

Pour une augmentation de logements sociaux, de transit et d'insertion, et une accessibilité facilitée et transparente !

Une solution indispensable pour un grand nombre de ménages ou personnes qui connaissent la pauvreté et qui sont « sur liste d'attente » au point de devoir aller vers le logement privé impayable ou mettant en grande instabilité financière ou entrant dans les circuits du logement qui exploite la misère.

Malgré les efforts faits par la Wallonie depuis quelques années, le retard pris en matière de logement social tant quantitativement que qualitativement a de lourdes répercussions sur les populations appauvries. Si il faut saluer les évolutions progressives (variables) en termes de conception du logement social (s'éloignant des tours et quartiers isolés pour intégrer toujours plus les villes et villages), tout cela va trop lentement, beaucoup trop lentement. Nous dénonçons l'inertie encore trop importante de certaines communes en termes de quantité de logements sociaux ainsi qu'en termes d'innovation et de développement de partenariats pour diversifier les réponses afin de rencontrer les besoins et les moyens des populations dont les ressources sont limitées ou que l'accident de la vie a frappé, en ce compris des logements de transit et d'insertion. Si l'évolution du Code Wallon du logement introduit des ouvertures, il est toutefois indispensable de créer des synergies entre logement-aménagement du territoire-ressources des populations-diversité de logements pour rencontrer les besoins actuels, et de travailler aux évolutions réglementaires nécessaires à cet effet. Enfin, la question de l'état des bâtiments lié à la consommation d'énergie est problématique pour des familles dont la facture énergétique est parfois plus élevée que le loyer !

Pour favoriser le développement du logement social ainsi que son accessibilité et son adaptation aux besoins d'aujourd'hui, nous énonçons des propositions :

1. Des propositions pour clarifier et simplifier l'accès au logement social, pour associer le locataire comme acteur dès les premiers contacts, pour favoriser la confiance et la bonne relation :

- Beaucoup de personnes ont l'impression/la certitude que l'accès au logement social est opaque et régulièrement arbitraire. Les explications inhérentes à la procédure ainsi qu'aux critères d'attributions sont compliquées et souvent réduites à leur plus simple expression. Ce qui dépossède dès le départ la personne de la possibilité d'être partenaire comme locataire, les met dans l'insécurité car elles ne comprennent pas, fait faire des erreurs dans la procédure, donne l'impression que le flou est volontaire. Il est donc essentiel que le premier accueil soit qualitatif et détaillé, et que les personnes puissent être au courant de l'évolution de leur dossier en permanence ;
- Simplifier les démarches administratives pour accéder au logement social et intégrer la question de la mobilité (pour un logement social à Lierneux, il faut s'inscrire à Malmedy) : envisager de favoriser une fonction d'ensemblier pour faciliter l'introduction et le suivi de la demande avec une attention à ce que ce travail soit bien de faciliter et non de contrôler ;
- Nous questionnons la demande centralisée pour l'ensemble de la Région Wallonne qui semble poser pas mal de problème, dont l'un est l'éventuel déplacement forcé pour disposer d'un logement ou au contraire l'abandon d'introduction d'une demande par peur de devoir quitter l'environnement connu et souvent vital pour des personnes qui subissent la pauvreté.

2. Des propositions pour augmenter le nombre de logement sociaux pour que chacun puisse se loger décemment et supprimer la mise en concurrence des personnes en situation de pauvreté :

- Contraindre les communes à la construction de logements sociaux dans les normes établies par la législation sous peine de sanctions importantes pour qu'elles soient dissuasives, et de sanctions positives pour les communes qui investissent dans le logement social ;
- Organiser l'auto-rénovation par de futurs locataires pour les logements dégradés et « en attente » (avec accompagnement/formation) ;
- Favoriser les projets innovants partant des populations portés dans le cadre de partenariat entre acteurs du logement social, opérateurs associatifs du logement, associations impliquées dans la lutte contre la pauvreté (ex : pour apporter des solutions dans le cadre de l'habitat permanent, de squats)

3. Appui à la disposition qui porte sur la dimension du logement en lien avec la taille de la famille :

- Des logements attribués à des familles nombreuses se vident, les enfants grandissant. Dans le même temps, il y a un déficit important de logements sociaux pour familles nombreuses. En accord avec les personnes seules dans un grand logement, organiser la transition vers un logement de plus petite taille dans le même quartier ou environnement social est souhaitable tout en devant être respectueux.



Revendication 3.

Pour résoudre le non-logement, le mal-logement, le sans-abrisme !

« Habiter quelque part », une condition pour pouvoir se poser dans la vie, s'investir dans la vie.

« L'absence de chez soi », comme disent les personnes et associations rassemblées dans la plate-forme coordonnée par le Front Commun des SDF qui a réalisé la consultation de Personnes ayant une expérience d'être sans logement dans l'UE en 2010, est une forme extrême de la pauvreté dont les causes sont multifactorielles.

« Le chez soi », le « où se poser », « un toit », un lieu à habiter reste toutefois l'élément déterminant sur lequel se fondent la construction/reconstruction et la sortie de cette extrême pauvreté.

Une politique est développée en Wallonie pour venir en aide aux personnes et familles « en absence de chez elles » à travers notamment les Relais sociaux, des associations subventionnées, des initiatives communales et de Cpas, le réseau des maisons d'accueil, et un renforcement des moyens fédéraux dans le cadre du Plan grand froid. En outre, certaines associations fondent volontairement leur action sur la participation des personnes concernées.

A un moment où l'accès au logement est très difficile, où les conditions de vie de la population sont fragilisées et où les personnes les plus vulnérables sont atteintes et seront atteintes par des politiques structurelles déstructurées et déstructurantes comme l'entrée en vigueur de la dégressivité des allocations de chômage qui si elle s'applique plongera des centaines de personnes dans une pauvreté accrue, nous pensons que des mesures nouvelles, adaptées et durables doivent être mises en place pour combattre « L'absence de chez soi ». Voici quatre propositions :

- 1. Nous demandons que les pouvoirs publics locaux (communes, provinces et Cpas) soient impliqués de différentes façons mais structurellement dans la lutte contre « L'absence de chez soi » :** En soutenant financièrement de façon sérieuse les associations d'accueil de jour et d'accueil de nuit des personnes sans logement ; En s'impliquant dans des projets concrets innovants de partenariats sécurisants entre propriétaires privés, associations de gestion de logements (AIS, APL, etc), associations d'accompagnement, associations de rénovation pour améliorer les logements, pour donner aux personnes et familles sans abris « un chez eux » qu'ils se réapproprient progressivement ; En procédant à un inventaire des bâtiments publics vides où des projets basés sur le partenariat pourraient voir le jour ; En organisant un accueil de nuit toute l'année avec un nombre suffisant de lits pour sortir des situations dégradantes de tirage au sort, de rivalité entre sans-abris, de tournante, et parfois d'accident.
- 2. Nous demandons qu'un relevé de pratiques positives innovantes en matière de logement, inventées par les gens et/ou par des associations, puissent être réalisé** dans le but de (re)connaître ces pratiques, de les faire sortir de l'ombre et du non-droit, de les soutenir, de ne pas perdre l'énergie et la connaissance investies dans ces projets. Ces expériences peuvent inspirer des solutions diverses pour palier au manque de logement mais aussi pour résoudre des situations de désaffiliation sociale importante et de grande pauvreté, et pour respecter le droit à la différence. Ainsi des exemples existent tant en ville qu'à la campagne, tant dans le privé que dans des lieux collectifs (squats, habitats dans des campings ou parcs résidentiels, expérience dans des containers, projets particulier avec des AIS dans un croisement avec d'autres secteurs, auto-rénovation, espace-accueil, projets avec des propriétaires privés, etc).
- 3. Dans les grandes villes, nous demandons qu'un lieu d'accueil d'urgence « sans condition » existe** pour toutes les personnes en très grandes difficultés qui se voient refusées dans tous les abris de nuit car ne remplissant pas les conditions exigées. Cet accueil devra être doté de moyens sérieux afin d'y réaliser un travail qualitatif et permanent.
- 4. Nous demandons que des mesures soient prises concernant les expulsions et l'insalubrité :**
 - Que soit mise en application la nouvelle disposition du Code Wallon du Logement : pas d'expulsion sans relogement
 - Qu'une réglementation soit prise pour qu'aucune expulsion ne puisse se faire en hiver (cf la loi française)
 - Que les villes donnent la priorité à l'augmentation du parc locatif privé ou public de qualité et accessible, pour se donner la possibilité ensuite de poursuivre ou combattre les propriétaires peu scrupuleux sans faire courir le risque aux locataires d'être à la rue.



Revendication 4.

D'urgence, accès à un logement pour toutes les familles avec plusieurs enfants !

Par l'augmentation du nombre de logements familiaux, par la révision de la norme de surpeuplement, par le respect de l'intimité des familles.

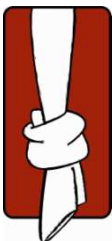
Le manque de logements de qualité accessibles aux personnes en situation de pauvreté/appauvries est d'autant plus criant quand il s'agit de trouver à loger une famille avec plusieurs enfants. Le marché locatif privé est souvent inabordable pour ces ménages. La multiplication des divisions de bâtiments en petits logements aggrave la situation en diminuant l'offre de maisons unifamiliales disponibles à la location. Dans le cadre des logements sociaux, le manque de logements adaptés aux familles avec enfants se traduit par des listes d'attente sur plusieurs années. La réalité de l'augmentation importante de familles monoparentales et de familles recomposés accentue la problématique et l'obligation à créer des solutions.

1. Nous demandons que la norme de salubrité en matière de logement liée au surpeuplement soit questionnée en fonction de la réalité actuelle.

Bien que centrée sur une bonne intention du législateur pour satisfaire un besoin légitime d'espace et d'intimité des familles, celle-ci contribue maintenant régulièrement à aggraver la situation des familles les plus précarisées par une « expulsion inadéquate », ou par l'impossibilité pour un parent de pouvoir héberger/loger ses enfants chez lui.

2. Nous demandons l'opérationnalisation du droit au logement pour les familles, soit de lutter contre le mal logement et non contre les mal logés :

- Par la sensibilisation des services publics et/ou privés sociaux et autres, pour éviter toute ingérence dans les familles pour des questions de logement ;
- Sensibiliser les professionnels aux situations complexes des personnes en situation de pauvreté ;
- Refuser que le logement soit un argument à charge des parents dans le cadre de l'aide à la jeunesse.



Revendication 5.

Pour l'individualisation des Droits, pour la disparition du statut de cohabitant !

Une condition pour « habiter quelque part », en famille, avec un grand-parent ou avec d'autres jeunes, de façon solidaire.

Nous demandons que le statut de cohabitant disparaisse et que chacun dispose de droits individualisés.

En effet, le statut de cohabitant, soit la non-individualisation des droits, porte préjudice aux familles, aux solidarités, plonge les ménages dans des conditions financières qui ne permettent pas de vivre dignement. Ce statut contraint la population à recourir à des mécanismes considérés comme « fraude sociale » pour tout simplement survivre, à prendre des décisions de « séparations familiales artificielles » qui peuvent être lourdes de conséquences. Il est indispensable que la débrouille inventive des gens soit aujourd'hui entendue comme un questionnement légitime de ce statut inadapté et injuste. Lorsque les gens procèdent de la sorte, c'est que ce sont encore « des femmes et des hommes debout » qui luttent et qui sont actifs pour s'assumer, tout le contraire de l'irresponsabilité et de la passivité dont ils sont trop souvent taxés. Ne pas entendre cela est éminemment violent et oblige alors les familles au repli protecteur légitime trop souvent mal interprété par les services sociaux.

Le statut cohabitant est cause d'appauvrissement, cause d'intrusion dans la famille, cause de contrôle social. Il est profondément injuste.

